



Dossier suivi par :

ROUILLON Benjamin
Référént CDA 74
06.14.35.43.47
comite74athletisme@gmail.com

SUIVI DEPARTEMENTAL CROSS-COUNTRY

INVITATION STAGE EVIAN DU 19 AU 20 JANVIER 2019

Annecy le 29/11/18

Cher(e) athlète,

Tes résultats en cross lors de la saison dernière te permettent d'intégrer le suivi départemental pour la saison 2018-2019.

Le comité organise un week-end de regroupement cross-country. Il aura lieu du 19 au 20 janvier 2019 au Centre international de séjour à Evian Les Bains.

Organisation et règlement

L'hébergement en pension complète est prévu à l'éthic étapes Côté Lac 531 Avenue de Neuvecelle 74501 Evian Les Bains.

Le rendez vous est fixé à 14h30 pour l'installation en chambre et la première séance du Week- end.

Le coût du stage est de 30 euros par athlète, le règlement est demandé lors de l'envoi de l'inscription. Chèque à l'ordre du CDA74.

Pour information un colloque sur la thématique du cross-country aura lieu le samedi soir après le repas. Tous les athlètes participants sont invités à venir y assister. (Début du colloque 20h15)

Préparation Hivernale en Demi-fond : Le cross : un but mais aussi un moyen pour la saison estivale

Préparation Salle/Cross

Pascal Crouvizier / entraîneur de Nais Racasan /Championne de France du 800m Cadette 2018
Championne de France du 800m en salle 2018

Préparation Cross

Alex Fournival /entraîneur d'Axel Fournival / Champion de France du 2000m Steeple et 3ème des championnats de France de cross.





Les inscriptions sont à envoyer par courrier à :

**ROUILLON Benjamin
371 route de la gare
74210 DOUSSARD**

Pour tous :

Fiche d'inscription avec photo d'identité
Règlement intérieur du stage signé
Règlement par chèque à l'ordre du CDA74

En plus pour les mineurs :

Fiche de liaison et autorisation parentale





ATHLÉ

COMITÉ DÉPARTEMENTAL

Fiche inscription obligatoire pour tous avant le 22 décembre 2018

NOM :

PRENOM :

Adresse :

.....

Téléphone :

E-Mail :

Sexe : F ☐ M ☐

Date de naissance :

CLUB :

Numéro licence :

Discipline : **Entraîneur**

Catégorie et âge :

Régime alimentaire particulier :

Les stagiaires devront aussi être couverts par l'assurance responsabilité civile et individuelle accident de leurs parents et fournir le nom de leur compagnie d'assurance et le n° du contrat de leur police d'assurance :

J'autorise la diffusion des photos du stage sur le site du comité et sur la page Facebook du comité (photos de groupe uniquement) oui non



COMITÉ DÉPARTEMENTAL



COMITÉ DÉPARTEMENTAL

FICHE INSCRIPTION ATHLETE (complémentaire pour les mineurs)

Nom et Prénom :

Numéro de téléphone des parents ou responsable :

Domicile :

Téléphone portable de la mère :

Téléphone portable du père :

Adresse de l'athlète :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) _____ autorise mon fils/ma fille
_____ né(e) le _____ à
participer au stage d'athlétisme organisé par le comité d'athlétisme de la Haute Savoie.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'organisation du stage et du règlement intérieur du stage, et autorise les responsables du stage, le cas échéant, à prendre toutes les mesures rendues par l'état de santé de mon enfant (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale)

Signature de l'athlète

Signature des parents



Règlement Intérieur

des stages organisés par le comité départemental de la Haute Savoie

Les stages organisés sous l'égide du comité départemental de la Haute Savoie ont pour objectif d'apporter aux participants un complément performant à leur préparation habituelle. Ils doivent par conséquent se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

L'encadrement prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité ainsi que la santé physique et morale des participants.

La participation à un stage organisé sous l'égide du comité départemental d'athlétisme de la Haute Savoie implique l'acceptation préalable et le respect des règles suivantes :

- ☐ **Programme du stage** : il est établi par le responsable technique en liaison avec les athlètes et leurs entraîneurs. Il prévoit les plages horaires d'entraînement ; de récupération ; de soins et de loisirs. Aucune dérogation ne peut être acceptée sans l'accord de ce responsable.
- ☐ **Respect mutuel** : ce respect mutuel qui concerne aussi bien les athlètes, l'encadrement ou le personnel est le principe fondamental de la vie en collectivité. Le non-respect d'autrui ainsi que tout comportement susceptible de nuire à l'image de l'athlétisme seront sanctionnés par les instances disciplinaires de la Fédération Française d'Athlétisme.
- ☐ **Comportement** : le bon déroulement du stage et son efficacité impliquent des règles de comportement acceptées de tous, notamment,
 - La ponctualité : respect des horaires d'entraînement, de repas, des navettes, de l'extinction des feux, etc...
 - Le respect des installations : que ce soit les lieux d'entraînement, d'hébergement, de loisirs
- ☐ **Récupération** : C'est un aspect fondamental de la qualité d'un stage. Elle dépend de plusieurs facteurs : le sommeil, l'hygiène, les soins, la diététique. **Les consommations d'alcool, de tabac ou de drogues sont formellement interdites** dans le cadre des stages de la Fédération Française d'Athlétisme.
- ☐ **Athlètes mineurs** : Ils devront obligatoirement remettre au responsable du stage une autorisation parentale type signée qui sera jointe à la convocation. Cette autorisation parentale comportera systématiquement un accord parental pour venir chercher sur le lieu du stage un athlète mineur qui en aurait été exclu à la suite d'une infraction à ce règlement.

L'Equipe Technique Départemental 74

Signature de l'athlète

Signature des parents